

Perpignan le 31/07/2024

Monsieur le Président du Centre de Gestion
à

**Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,**

Rencontres territoriales 2024 : convention de participation au risque Prévoyance proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales (CDG66)

**Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,**

Dans une volonté de proximité, j'ai souhaité en 2023 instaurer un rendez-vous privilégié avec les collectivités et les établissements publics affiliés : les rencontres territoriales.

Cette année, celles-ci auront pour thème : **la convention de participation au risque Prévoyance (maintien de rémunération) et la présentation des garanties et des modalités d'adhésion.**

Comme vous le savez, à compter du 1^{er} janvier 2025, **les collectivités territoriales et leurs établissements publics auront l'obligation de participer financièrement à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents** soit dans le cadre d'une procédure de labellisation, soit dans le cadre d'une convention de participation.

Pour vous accompagner dans cette obligation, le CDG66, en collaboration avec un assistant en maîtrise d'ouvrage et en concertation avec les organisations syndicales, propose une convention de participation au risque Prévoyance aux collectivités et aux établissements publics du département.

Afin de vous présenter le contenu de cette convention, ainsi que les modalités d'adhésion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, quatre rencontres territoriales, au format et au contenu identiques, vous sont proposées aux dates et lieux suivants :

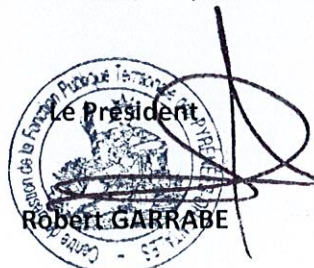
- **4 septembre 2024 de 9h30 à 11h30 secteur Capcir Cerdagne : Salle des fêtes de BOLQUERE**
- **4 septembre 2024 de 15h30 à 17h30 secteur Perpignan : salle de conférences CDG66**
- **5 septembre 2024 de 9h30 à 11h30 secteur Fenouillèdes : Foyer rural de ST PAUL DE FENOUILLET**
- **5 septembre 2024 de 15h30 à 17h30 secteur Vallespir : Salle Union CERET**

Ces réunions s'adressent aux élus, aux DGS et secrétaires de mairie ainsi qu'aux responsables des ressources humaines de votre structure. Je vous remercie de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-joint en indiquant notamment la réunion à laquelle vous souhaitez participer.

Dans l'attente de ces réunions, vous trouverez sur le site du CDG66 (www.cdg66.fr) rubrique santé et sécurité au travail/affaires sociales/protection sociale complémentaire, une actualité présentant les principales étapes de la mise en place de la protection sociale complémentaire dans vos collectivités et établissements publics.

A ce jour, près de 150 collectivités ont transmis une lettre d'intention et ont bénéficié de l'analyse de leurs statistiques d'absentéisme. Pour les collectivités qui ne se sont pas encore manifestées, **le CDG66 a prévu la possibilité d'une adhésion post-consultation.** Celle-ci se fera exclusivement si elles obtiennent l'accord de l'assureur après analyse de leurs taux d'absentéisme. Si votre structure est dans ce cas, je vous invite à contacter le service du CDG66 en charge de la protection sociale complémentaire, par mail à l'adresse suivante : psc@cdg66.fr

Dans cette attente, mes services restent à votre disposition. Je vous prie d'agréer, **Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,** l'expression de ma considération distinguée.



Le Président
Robert GARRABE